



CONSEIL CANADIEN
DES NORMES

R A P P O R T A N N U E L
1 9 9 9 - 2 0 0 0



*L'Écho du Canada
dans l'univers des normes*



Canada

Voués à l'excellence et au but que s'est fixé le Canada d'améliorer la compétitivité et le mieux-être social, nous assurerons le leadership en matière de normalisation nationale et internationale par des relations efficaces, notre action stratégique et la prestation d'un service de qualité.

Table des matières

Le Conseil canadien des normes	1
Consolider les bases, <i>Linda Lusby, présidente</i>	2
Bâtir une nouvelle économie, <i>Peter Clark, directeur général</i>	4
La Stratégie canadienne de normalisation	6
L'élaboration des normes	8
L'évaluation de la conformité	11
Les affaires intergouvernementales et le commerce	14
L'évaluation de notre performance	17
La structure	19
Les états financiers	21

Pour nous joindre...

Par la poste : Conseil canadien des normes
270, rue Albert, bureau 200
Ottawa (Ontario) K1P 6N7

Par téléphone : (613) 238-3222
Par télécopieur : (613) 569-7808
Par courriel : info@scc.ca
Site Web : <http://www.ccn.ca>

ISBN 0-920360-35-1

Ottawa, juin 2000



Imprimé sur papier recyclé et recyclable

système
national de
normes



Le Conseil canadien des normes

Le Conseil canadien des normes (CCN) est une société d'État fédérale qui gère le Système national de normes (SNN).

La normalisation consiste en l'élaboration et l'application des normes – des publications qui établissent les pratiques, les exigences techniques et les terminologies adoptées pour des produits, des services et des systèmes. Les normes assurent la qualité, la sécurité et l'efficacité des méthodes et des produits, et constituent un élément essentiel de la technologie, de l'innovation et du commerce.

Les activités du CCN sont réparties en trois grands domaines :

L'élaboration des normes

Le CCN accrédite les organismes qui élaborent les normes au Canada. Il approuve également comme Normes nationales du Canada les normes élaborées par ces organismes.

Sur la scène internationale, le CCN coordonne la participation du Canada aux travaux de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et de la Commission électrotechnique internationale (CEI), deux des organismes de normalisation volontaire les plus importants du monde. Il encourage aussi au Canada l'adoption et l'application des normes internationales.

L'évaluation de la conformité

L'évaluation de la conformité est la pratique qui consiste à déterminer si un produit, un service ou un système répond aux exigences d'une norme donnée. Le CCN accrédite les organismes qui remplissent cette fonction, notamment les organismes

de certification, les laboratoires d'essais et d'étalonnage, les organismes registraires de systèmes de management de la qualité ISO 9000 (SMQ), les organismes registraires de systèmes de management environnemental ISO 14000 (SME), ainsi que les organismes offrant formation et certification aux auditeurs de SMQ et de SME.

Les affaires intergouvernementales et le commerce

Le CCN agit comme conseiller auprès des gouvernements fédéral et provinciaux et leurs réformes réglementaires. Il participe aussi aux activités internationales de reconnaissance mutuelle, afin de faciliter l'exportation de biens et services canadiens vers les marchés étrangers.

Le CCN diffuse l'information la plus récente et la plus complète qui soit sur les normes, les règlements techniques et l'évaluation de la conformité du Canada et du monde. Il constitue également, au Canada, le Point d'information de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Accord de libre-échange nord-américain (OMC/ALENA).

Consolider les bases

Linda Lusby, présidente



Le 29 mars 2000, j'ai participé, en compagnie de Monsieur John Manley, ministre de l'Industrie, à une diffusion par satellite réunissant près d'un millier de Canadiens dans huit villes différentes. Ces décideurs, en provenance de tous les coins du pays et de tous les secteurs

économiques, se sont ainsi rassemblés pour célébrer ce qui constitue peut-être l'étape la plus importante pour le Système de normalisation nationale du Canada depuis la création, il y a trente ans de cela, du Conseil canadien des normes (CCN).

Nous avons dévoilé ensemble la toute première Stratégie canadienne de normalisation, un plan qui jette les bases d'une nouvelle démarche canadienne davantage axée sur la collaboration et la stratégie.

La publication de la Stratégie a donc eu lieu à la fin de l'exercice 1999-2000. Le moment en était fort bien choisi, car non seulement marquait-elle le début d'une ère nouvelle pour la normalisation au Canada, mais elle représentait le point culminant d'une année de travail pour le CCN et pour les personnes et organismes œuvrant au sein du Système national de normalisation (SNN).

La Stratégie canadienne de normalisation est le schéma directeur de la future structure des activités de normalisation du Canada. Au cours du dernier exercice, le CCN s'est employé à établir pour elle des bases solides.

La Stratégie reconnaît que la prospérité du Canada est désormais tributaire de sa capacité à participer efficacement à l'élaboration et à l'application des normes internationales. Au cours de l'exercice 1999-2000, nous avons continué à établir et à

rehausser le profil international du Canada en exerçant notre leadership dans les organismes techniques, de politiques et de gestion régis par les deux plus importantes organisations mondiales vouées à l'élaboration de normes, l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et la Commission électrotechnique internationale (CEI). Le Canada a participé, parfois à titre d'initiateur, à un certain nombre de nouveaux travaux importants de l'ISO et de la CEI, portant notamment sur la protection de la vie privée et sur l'activisme des consommateurs.

Nos activités internationales ne se limitaient toutefois pas à l'ISO et à la CEI. Le Canada exerce une grande partie de ses activités commerciales avec des partenaires des Amériques et des pays côtiers du Pacifique. Le CCN a donc travaillé pour faire du Canada un membre influent d'un certain nombre de forums sur la normalisation régionale, y compris la Pan-American Standards Commission (COPANT) et le Pacific Area Standards Congress (PASC). Cette année, par exemple, j'ai eu le privilège de siéger au comité d'orientation du PASC, qui assure la liaison de celui-ci avec l'Asia-Pacific Economic Cooperation (APEC).

Des organismes régionaux et internationaux de normalisation peuvent harmoniser les exigences de différents pays, mais cela n'assure pas pour autant la libre circulation des biens et services entre ces pays. Les partenaires commerciaux doivent aussi s'assurer que leurs systèmes d'évaluation de la conformité sont compatibles, de façon à éviter la répétition coûteuse des procédures d'essais, de certification ou d'enregistrement. Le CCN s'est attaqué à ce problème en participant aux négociations et à la mise en œuvre de divers accords de reconnaissance mutuelle (ARM) avec des pays étrangers. Nous avons également agi comme conseillers auprès d'autres organismes gouvernementaux pour traiter des aspects normatifs d'accords commerciaux tels que l'Accord de libre-échange

nord-américain (ALENA) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et avons aidé à mettre ces accords en application.

La Stratégie préconise d'autre part une meilleure compréhension des normes au Canada, tant dans le secteur public que privé et un recours plus fréquent à ces dernières. Le CCN s'est mis à la tâche au cours de l'exercice 1999-2000, en prenant l'initiative d'un projet qui a réuni les membres du SNN dans des activités de marketing coordonnées.

Tous les gouvernements canadiens cherchent des solutions de rechange aux traditionnelles dispositions réglementaires. Or, les systèmes de normes volontaires et d'évaluation de la conformité peuvent constituer des solutions efficaces et, grâce à ses programmes d'accréditation, le CCN met à la disposition des gouvernements les ressources du SNN. À titre d'exemple, aux termes d'un projet d'entente avec Santé Canada rédigé cette année, les organismes registraires ISO 9000 accrédités par le CCN sont une composante indispensable de la nouvelle réglementation sur les dispositifs médicaux.

La Stratégie comporte un autre élément important : la nécessité d'augmenter l'efficacité des activités de normalisation et le nombre de personnes qui y participent. Il faudra pour ce faire incorporer de nouveaux participants au système et fournir plus de renseignements et de meilleurs outils aux participants actuels. Au cours de l'exercice, le CCN a créé un nouveau programme de formation qui redonnera une certaine vigueur à l'ensemble du système canadien de normalisation et d'évaluation de la conformité. Ce programme est semblable à celui en cours d'élaboration au sein de l'ISO, ce qui permettra aux participants canadiens d'être efficaces sur les plans tant international que national.

Grâce à la structure des Comités consultatifs du CCN, nous pouvons bénéficier des conseils et de l'encadrement de représentants d'entreprises, d'organismes non gouvernementaux, des consommateurs et des gouvernements. Nous avons entrepris cette année de renouveler à fond cette structure, en instituant notamment l'élaboration d'objectifs et de plans d'activités qui favorisent l'imputabilité et l'efficacité.

Comme je le disais lorsque j'ai présenté la Stratégie canadienne de normalisation au ministre Manley, ce document est le fruit de nombreux mois de travail de collaboration. Des représentants de tous les secteurs économiques ont participé à l'élaboration de ce plan d'action et à la consolidation des bases qui serviront à sa mise en œuvre, en y apportant leurs points de vue, leur compétence et leur dévouement. Je m'en voudrais donc de ne pas adresser mes plus sincères remerciements aux membres du Conseil, aux dévoués employés du CCN, aux membres du Conseil consultatif des intéressés et à tous ceux qui ont mis la main à la pâte.

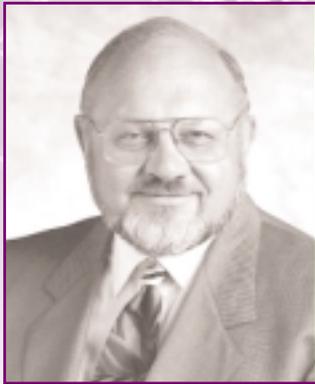
Dans le discours prononcé lors de la cérémonie de lancement, le ministre Manley a souligné que notre travail était loin d'être fini, puisqu'il n'en était en fait qu'au début. Notre nouveau défi est de bâtir sur les bases solides que nous avons établies cette année en élaborant la Stratégie, et de continuer à y mettre autant d'ardeur et de créativité. J'invite tous les Canadiens à se joindre au CCN pour l'aider à concrétiser les bonnes idées contenues dans la Stratégie canadienne de normalisation.

Les bases sont solidement établies et nous avons le plan en main. L'heure est donc venue de commencer à bâtir.



Bâtir une nouvelle économie

Peter Clark, Directeur général



Une simple lecture de la Stratégie canadienne de normalisation laisse entrevoir les nouveaux défis que doivent relever le Conseil canadien des normes (CCN) et le Système national de normes (SNN) qu'il gère. Sous bien des aspects, nous avons déjà réalisé nos objectifs. En

effet, les normes servent désormais de fondement à des accords commerciaux et sont devenues des outils stratégiques pour les exportateurs. Elles sont en outre en plein essor dans de nouveaux domaines de préoccupations sociales tels que la protection de la vie privée, le vieillissement de la population et l'environnement.

De plus en plus, le milieu industriel canadien se tourne vers le CCN pour obtenir des solutions rapides, bien adaptées et rentables qui favorisent la compétitivité des entreprises canadiennes. Les autorités responsables de la réglementation veulent qu'on les convainque que les mesures volontaires peuvent répondre efficacement et sûrement aux besoins en matière de politiques gouvernementales. À mesure que de nouvelles normes volontaires apparaissent dans des domaines aussi controversés que le développement durable et les aliments génétiquement modifiés, de plus en plus de Canadiens de toutes conditions sociales les passent au crible. De plus en plus de groupes veulent prendre part au processus de normalisation. Toutes ces nouvelles marques d'intérêt sont les bienvenues, mais les attentes et la pression n'en sont que plus grandes.

Au cours de l'exercice 1999-2000, le CCN a pris un certain nombre de mesures importantes, pour pouvoir mieux gérer l'infrastructure du système normatif canadien dans ce nouvel environnement dynamique. Le changement le plus évident est sans doute la restructuration interne du CCN en fonction des nouveaux grands dossiers de la normalisation.

En particulier, nous avons créé la direction du Commerce et des Affaires intergouvernementales, qui permettra au CCN de mieux appuyer les mesures économiques gouvernementales et d'avoir recours à une approche plus stratégique lorsqu'il participera aux projets régionaux de normalisation.

Les tâches d'élaboration des normes et d'évaluation de la conformité sont désormais assumées par des directions distinctes au sein de notre organisme. Cette nouvelle structure reflète mieux la singulière dualité de la mission du CCN, qui est chargé, d'une part d'accréditer pour le Canada les organismes d'évaluation de la conformité, d'autre part de représenter le Canada auprès de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et de la Commission électrotechnique internationale (CEI).

Nous avons également, pour planifier nos activités, élaboré une méthode plus spécifique et plus axée sur les résultats. Voilà un changement moins évident mais tout aussi important que la réorganisation. Les divisions du CCN ont préparé leurs premiers plans détaillés d'activités, et les employés ont reçu une formation à cet égard. Nous avons intégré au plan d'activités un système de mesure du rendement qui nous permettra de mieux contrôler nos progrès en regard des objectifs établis.

Pour pouvoir planifier, il faut d'abord comprendre l'environnement externe et évaluer en conséquence les usages établis. Au cours de l'exercice 1999-2000, nous avons entrepris deux importants projets de recherche et de planification avec le soutien financier du Programme des initiatives en matière de normes (PIN) d'Industrie Canada. L'un visait surtout à trouver une meilleure méthode pour mettre au point des accords de reconnaissance mutuelle, l'autre portait sur l'établissement des priorités du CCN relatives à sa participation aux travaux de normalisation internationale. Grâce à ces projets, nos efforts seront mieux coordonnés avec ceux des autres parties intéressées et le processus d'établissement des priorités canadiennes en matière de normalisation deviendra plus efficace.

Le CCN a également établi la méthodologie d'un sondage sur la satisfaction de la clientèle, qui sera effectué au cours de l'exercice 2000-2001. Les résultats de ce sondage serviront à axer davantage nos services sur la clientèle, tout en les améliorant constamment.

De nos jours, il est largement reconnu que les gens qui œuvrent au sein d'un organisme constituent sa plus importante ressource. Or, cela est encore plus vrai pour le CCN que pour n'importe quel autre organisme. Les employés du CCN, au nombre d'environ 70, ne constituent que le cœur d'une famille élargie comptant des milliers de personnes qui prennent part aux travaux des comités d'élaboration de normes, aident au fonctionnement des programmes d'accréditation du CCN, et donnent au CCN leur avis sur des questions de principe.

Au cours de l'exercice 1999-2000, le CCN a entrepris la planification d'un programme de recrutement, de formation, de soutien et de reconnaissance des participants à l'élaboration des normes. Les buts de ce programme sont multiples : faire en sorte que le SNN dispose à cet égard des meilleurs experts et qu'ils soient issus d'une large gamme de secteurs d'activités, que la formation, les enseignements et les outils fournis aux participants soient adéquats, et que les participants ayant rendu des services d'une qualité exceptionnelle soient reconnus et récompensés. La Stratégie canadienne de normalisation exige qu'on ait, dans les années qui viennent, mis totalement en œuvre ce programme.

Les employés du CCN figuraient également parmi nos priorités au cours de cet exercice. Nous avons concentré nos efforts sur l'élaboration de nouveaux systèmes d'évaluation des tâches et de gestion de la rémunération et du rendement, qui permettront d'établir la valeur relative des emplois, combinée à une méthode de rémunération donnant au CCN la possibilité d'engager et de garder à son service des employés exceptionnellement performants.

Pour atteindre leur plein potentiel, les gens doivent disposer d'outils de travail efficaces. Parmi les plus utiles que fournit le CCN, on note les forums de discussion accessibles sur Internet. Ils permettent aux utilisateurs de partout au Canada ou même du monde d'échanger des documents et de discuter entre eux d'une manière rapide, efficace et rentable. Une grande diversité de groupes en profitent déjà, dont des comités d'élaboration de normes nationales et interna-

tionales, des organismes canadiens d'élaboration de normes, des comités consultatifs du CCN, et même certains organismes externes.

Ces forums sont déjà le théâtre d'un grand nombre d'échanges de documents, de discussions, d'approbations et de votes pour le compte du CCN. Le nombre de comités qui se servent de ce système et le nombre de personnes qui s'y abonnent, sont respectivement plus de six fois et trois fois plus élevés à la fin de l'exercice qu'ils ne l'étaient au début. Près de la moitié des quelque 550 comités d'élaboration des normes et des politiques et le tiers des quelque 2500 membres de comités sont désormais « en ligne ».

Au cours de l'exercice, nous avons accordé encore plus d'importance au marketing et aux communications. La mise en œuvre de la Stratégie canadienne de normalisation nécessitera l'engagement ferme des représentants d'un grand nombre de secteurs d'activités. C'est pourquoi le CCN a entrepris, avec l'appui financier du PIN, une campagne de promotion du SNN. Le dévoilement de la Stratégie canadienne de normalisation à l'échelle nationale en a constitué le point culminant. Nous avons réalisé ce travail en collaboration avec d'autres organismes du SNN. Les résultats de cette expérience ouvriront probablement la voie à de nombreuses autres collaborations semblables au cours des prochaines années, grâce aux outils et aux méthodes qui y ont été développés et aux liens qui s'y sont formés.

Nous avons, pour finir, commencé à réaménager le site Web du CCN (www.ccn.ca). Le nouveau site, à interface plus conviviale, sera probablement fonctionnel au début de l'exercice 2000-2001. La navigation y sera plus facile, et les capacités de recherche en seront meilleures.

Au cours du prochain exercice, le CCN entreprendra un nouveau cycle de planification stratégique. J'ai bon espoir que le CCN, guidé par la Stratégie canadienne de normalisation et fort des nouvelles structures et des nouveaux outils dont il s'est doté au cours du dernier exercice, saura offrir aux Canadiens un Système national de normes, qui, non seulement répondra à leurs attentes, mais ira même au-delà.



La Stratégie canadienne de normalisation

Début d'une ère nouvelle pour la normalisation au Canada

Le 31 décembre 1999, l'humanité franchissait une étape importante : la fin des années 1900 et l'avènement de l'année 2000. Trois mois plus tard, le Conseil canadien des normes (CCN) et le Système national de normes (SNN) célébraient une autre naissance en dévoilant la Stratégie canadienne de normalisation.

Cette nouvelle stratégie est en fait un plan d'action qui, en matière de normalisation, vise à transformer les défis de la nouvelle économie en véritables perspectives d'avenir. Bien que le SNN ait toujours été en ce domaine l'une des infrastructures les plus efficaces du monde, il est devenu évident, depuis quelques années, que nous devrions adopter de nouvelles façons de faire pour répondre aux besoins des Canadiens dans le cadre de cette nouvelle économie. Tout concourt à rendre la normalisation plus complexe et plus indispensable que jamais : l'émergence d'un marché mondial régi par des normes mondiales, la rapidité d'évolution et l'instabilité croissantes de l'environnement technologique ou la montée des controverses entourant des préoccupations sociales telles que la salubrité des aliments, l'environnement et la protection de la vie privée.

Sur la scène internationale

Pour réussir sur le marché mondial, le Canada doit d'abord s'engager dans l'arène de la normalisation mondiale, un domaine en pleine évolution. Tenant compte de cette réalité, la Stratégie élabore des orientations stratégiques et des propositions de mise en œuvre qui entendent fournir au pays les outils nécessaires à l'atteinte des objectifs suivants :

- Avoir un impact sur l'élaboration et l'évolution des normes internationales importantes pour le Canada;
- Rendre les marchés actuels plus accessibles aux fournisseurs de biens et services canadiens, et leur faciliter l'accès à de nouveaux marchés;

- Faire en sorte que les entreprises canadiennes aient un avantage sur leurs concurrents, au moyen de transferts de technologies et d'information et de renseignements stratégiques sur le marché mondial.

Bref, la Stratégie est conçue pour axer les travaux de normalisation du Canada sur ses secteurs commerciaux essentiels et ses préoccupations sociales les plus urgentes, notamment en remettant en question les méthodes classiques de normalisation.

Par exemple, beaucoup de normes sont actuellement élaborées dans des comités qui se concentrent sur un domaine technique particulier. L'un des défauts de cette méthode est qu'elle peut dissocier les travaux de normalisation des enjeux plus vastes des politiques industrielles et gouvernementales, normalement traitées sur une base sectorielle. Par conséquent, la Stratégie propose des méthodes permettant d'ajouter un volet d'activités sectorielles au système actuel de normalisation.

La Stratégie rappelle également que nos ressources actuelles ne permettent plus de composer avec l'expansion ultrarapide des activités de normalisation internationales et régionales, et que pour organiser efficacement la participation du Canada il faut faire de plus en plus place à l'analyse et à l'établissement de priorités.

Chacun sait que la majeure partie des exportations canadiennes est destinée à une poignée de pays, les États-Unis en tête. La Stratégie préconise, au besoin, l'harmonisation des normes canadiennes avec celles de ses principaux partenaires commerciaux. Les fabricants pourraient ainsi concevoir selon la même norme tous les produits destinés à leurs principaux marchés.

La Stratégie prône aussi l'adoption d'un système mondial d'accréditation. Les entreprises, après s'être soumises à une procédure unique d'essais, de

certification ou d'enregistrement, seraient ainsi reconnues par les autorités responsables de nombreux pays importateurs. L'harmonisation des normes et la mondialisation du système d'accréditation favoriseraient grandement la libéralisation du commerce international.

Sur la scène nationale

Même si les Canadiens vivent dorénavant dans le marché mondial, ils continuent à travailler, à faire leurs courses et à se distraire au sein de leurs propres communautés canadiennes. C'est pourquoi la Stratégie comporte une composante nationale, qui vise les buts suivants :

- Répondre aux besoins changeants en matière de réglementation et de politiques;
- Représenter parfaitement la diversité croissante des intéressés;
- Exprimer clairement le rôle et les avantages de la normalisation et de l'évaluation de la conformité.

Certains des meilleurs projets du monde demeurent lettre morte, tout simplement parce que les gens ne les comprennent pas ou, pis encore, ne savent pas qu'ils existent. Or, la Stratégie implique des efforts soutenus de communication, fondés sur le partenariat, pour aider les Canadiens à mieux connaître et maîtriser le domaine de la normalisation.

La Stratégie reconnaît la nécessité d'intégrer les normes et l'évaluation de la conformité au débat sur les politiques gouvernementales. L'utilisation des normes comme compléments aux règlements peut alléger le fardeau de la réglementation, économiser les deniers publics et amener les entreprises canadiennes à respecter les méthodes et pratiques internationales. À cet égard, la Stratégie comporte des propositions de mise en œuvre établissant notamment une nouvelle façon de fixer les priorités de normalisation dans les domaines relatifs aux politiques gouvernementales, et étudie de nouvelles méthodes d'évaluation de la conformité et de soutien de *l'Accord sur le commerce intérieur*.

La portée de la Stratégie va bien au-delà des simples considérations économiques. De nouvelles réalités, telles que celle des aliments génétiquement modifiés,

du marché de l'électronique et du vieillissement de la population, captent l'imagination populaire et sont devenues de plus en plus importantes en regard à la normalisation. La Stratégie souligne l'importance de plus en plus grande des problèmes de société dans la mission du CCN, et recommande que les critères sociaux soient un facteur déterminant dans l'établissement des priorités de normalisation.

Consolider les bases

La Stratégie établit un programme ambitieux pour le SSN, et pour être à même de le mener à terme il faut nettement en améliorer les infrastructures. Ainsi, il faut mieux soutenir les 15 000 personnes qui offrent gracieusement au système leur temps et leur compétence. Il faut aussi de nouveaux mécanismes et de nouveaux forums pour élaborer de solides stratégies dans un milieu en rapide évolution, et des mécanismes de financement nouveaux et novateurs. Enfin, et surtout, il faut s'adjoindre une plus grande variété de groupes d'intéressés pour établir un fort consensus sur les nouveaux enjeux qui se présentent aux Canadiens.

Nous avons soumis un certain nombre de propositions intéressantes de mise en œuvre en réponse au besoin de renouvellement des infrastructures, notamment un nouveau cadre de travail pour l'élaboration des positions nationales du Canada sur les questions de normalisation, l'établissement d'une porte d'accès au WEB pour le SNN, la mise en place d'un programme de bénévoles, et des mesures visant à mieux associer les industries naissantes aux activités de normalisation.

Au cours du prochain exercice, le CCN et ses associés au sein du SNN entreprendront une lourde tâche : concrétiser l'orientation stratégique et les propositions de mise en œuvre de la Stratégie canadienne de normalisation.

Pour obtenir copie du texte intégral de la Stratégie canadienne de normalisation et des propositions de mise en œuvre, veuillez vous adresser au CCN (dont les coordonnées se trouvent en deuxième de couverture), ou visitez le site Web du CCN à l'adresse suivante : <http://www.ccn.ca>.

L'élaboration des normes

Mesures nationales axées sur le monde

Le marché mondial et les normes internationales qui le sous-tendent sont désormais déterminants pour la prospérité et le mieux-être du Canada. Non seulement les normes fournissent-elles le cadre nécessaire au commerce international, mais elles s'avèrent de plus en plus utiles pour régler les problèmes de société. La prospérité du Canada est intimement liée à son rôle de leader dans l'élaboration et l'application de normes internationales.

Par l'intermédiaire du Conseil canadien des normes (CCN), le Canada a tenu un rôle de leader au sein de deux des principaux organismes internationaux voués à l'élaboration de normes : l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et la Commission électrotechnique internationale (CEI).

Au cours de l'exercice 1999-2000, des Canadiens ont occupé des sièges au sein d'influents organismes de gestion qui établissent les priorités de l'ISO et de la CEI, notamment le Conseil et le Bureau de gestion technique (TMB) de l'ISO, de même que le Conseil de direction, le Bureau d'évaluation de la conformité et le Comité d'action (CEI).

Les Canadiens ont également continué d'occuper des sièges en vue au sein des comités chargés de l'élaboration d'orientations politiques, et des comités techniques qui élaborent les normes internationales. Par exemple, les présidents canadiens des comités techniques TC 176 (Management et assurance de la qualité) et TC 207 (Management environnemental) dirigent les travaux de révision des séries de normes ISO 9000 (management de la qualité) et ISO 14000 (management environnemental). Le Canada joue également un rôle de leader au sein de nouveaux comités techniques et groupes de travail qui œuvrent dans des domaines

technologiques en émergence tels que les technologies de l'hydrogène, la mesure de l'exposition du corps humain aux champs électriques et magnétiques, et le commerce électronique.

L'inclusion de normes et de technologies canadiennes dans les normes internationales témoigne bien du rôle de leader que joue le Canada. C'est par exemple un système mis au point au Canada pour faciliter l'ancrage des dispositifs de sécurité pour enfants des automobiles, qui a servi de modèle au nouveau système ISOFIX, récemment adopté par l'ISO et en cours de production chez les fabricants.

Le Canada ne pourrait jouer son rôle prépondérant, au sein de ces forums internationaux, s'il ne pouvait compter sur le travail acharné de quelque 3 000 Canadiens qui prennent une part active aux travaux de plus de 400 comités techniques, sous-comités et groupes de travail internationaux. Au cours de l'exercice 1999-2000, le CCN a pris un certain nombre de mesures pour améliorer le développement, le recrutement et l'efficacité de cette importante ressource.

Ainsi avons-nous accueilli en novembre 1999 le premier Forum canadien sur la normalisation internationale (C-FIST), à Cornwall en Ontario. Durant trois jours, 140 participants y ont discuté des changements qui sont en cours dans le domaine de la normalisation et qui affectent la participation canadienne aux échelles nationale, régionale et internationale. Ils ont pu y aborder des questions névralgiques et entendre les allocutions d'importantes personnalités de l'industrie, du gouvernement et du milieu de la normalisation.

D'autre part, nous avons remis le prix Jean P. Carrière à Messieurs R. Conrad Maheux et John E. Kean, respectivement récipiendaires 1998 et 1999,

pour leur contribution exceptionnelle aux travaux de normalisation. Ce prix souligne la qualité remarquable des services rendus dans le cadre de la normalisation nationale et internationale. Il est décerné en l'honneur de feu le brigadier-général Jean P. Carrière, président du CCN d'octobre 1971 à décembre 1977. Monsieur Maheux est malheureusement décédé quelques mois après avoir reçu son prix. Il avait consacré une grande partie de sa carrière aux activités de normalisation au Canada, et cet hommage aura concouru à en perpétuer le souvenir.

Le CCN procure à tous ceux qui participent à l'élaboration des normes les outils dont ils ont besoin pour agir efficacement, y compris des forums électroniques accessibles sur Internet. Ces forums, tant nationaux qu'internationaux, permettent aux membres des comités d'examiner les projets de normes ou tout autre document pertinent, et de livrer leurs observations par voie électronique, réalisant ainsi une économie substantielle de temps, d'efforts et d'argent, en plus d'améliorer

Normes nationales aux couleurs internationales

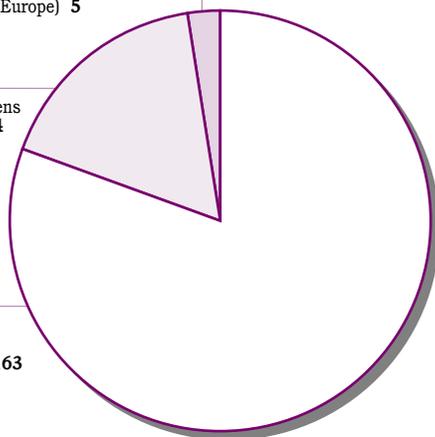
L'harmonisation des normes canadiennes avec les normes internationales aide les fabricants canadiens à vendre leurs produits sur le marché mondial et augmente la variété de produits offerts aux consommateurs canadiens. Des 202 Normes nationales du Canada approuvées par le CCN au cours du dernier exercice, 168 (83%) sont identiques à des normes régionales ou internationales ou s'en inspirent.

Nombre de normes

CEN et CENELEC (Europe) 5

Organismes canadiens de normalisation 34

Organismes internationaux de normalisation 163



l'efficacité du processus. Les groupes de travail affectés au TC 176 (ISO), par exemple, ont eu recours à ces forums pour élaborer et achever les nouvelles versions 2000 des normes de la série ISO 9000.

En plus de coordonner la participation du Canada aux forums internationaux, le CCN est chargé de l'application efficace au Canada des normes internationales. Les séries ISO 9000 et ISO 14000 sont deux des plus importantes séries de normes internationales. Au cours de l'exercice 1999-2000, et grâce à des fonds provenant d'Industrie Canada, le CCN a supervisé l'analyse d'un important sondage pancanadien sur la connaissance pratique que les Canadiens ont des normes ISO 9000 et ISO 14000. Il s'agit d'un des sondages les plus vastes et les plus représentatifs mené au Canada, et nous en publierons les résultats en l'an 2000.

Les normes nationales prennent elles-mêmes une couleur internationale. La création du territoire du Nunavut, en avril 1999, a nécessité l'établissement d'un code d'identification normalisé, pour sa reconnaissance au sein des divers ministères et sociétés d'État. Même si ce nouveau code territorial est surtout destiné à des utilisateurs canadiens, son choix a aussi des répercussions sur le plan international. Le CCN a donc recommandé qu'il soit conforme à la norme ISO relative aux codes représentant les noms de pays et leurs subdivisions. En mai 1999, le CCN a convoqué une réunion des parties intéressées, qui se sont entendues sur le code « NU ». On en a ensuite avisé l'organisme international chargé de répertorier les codes des différents pays.

Le Canada harmonise de plus en plus ses normes avec les normes étrangères et internationales, donnant ainsi à l'industrie canadienne l'occasion de mettre au point des produits qui perceront les marchés mondiaux. Des 202 Normes nationales du Canada approuvées par le CCN au cours du dernier exercice, 168 sont identiques à des normes régionales ou internationales ou s'en inspirent.

De même, le Canada harmonise de plus en plus ses travaux en matière de normes nationales,

régionales et internationales. Au cours de l'exercice, le Comité national du Canada de la CEI et CSA International ont établi un plan d'intégration des comités qui élaborent les normes canadiennes dans le domaine de l'électricité à ceux qui représentent le Canada auprès de la CEI. Nous entendons débiter cette intégration en 2000-2001.

La plupart des travaux d'élaboration et d'application des normes nationales effectués au cours de l'année avaient implicitement comme objectif l'accès aux marchés étrangers. Les produits biologiques cultivés et exportés par des Canadiens auront plus de chances d'être reconnus conformes aux règlements de l'Union européenne, par exemple, si le Canada adopte à cet égard une Norme nationale qui comporte une définition compatible d'« agriculture biologique ». Les termes de la Norme nationale qui porte sur la protection des renseignements personnels constituent une partie importante du texte d'un projet de loi fédéral à cet égard (projet de loi C-6, adopté par la Chambre des communes, et à l'étude devant le Sénat au moment d'aller sous presse). Ces nouvelles dispositions législatives favoriseront les entreprises canadiennes qui voudront offrir leurs services dans les pays ayant adopté des dispositions similaires pour protéger la vie privée de leurs ressortissants.

La Stratégie canadienne de normalisation, qui a été dévoilée en fin d'exercice, influera énormément sur la direction que prendront désormais les travaux de normalisation, tant sur le plan international que national. La Stratégie souligne la grande importance que revêtent les normes internationales pour le Canada, et réclame que nous concentrons nos efforts en ce sens, en procédant par ordre de priorité. Elle prône l'élaboration de mécanismes servant à guider les activités de normalisation dans les nouveaux domaines sociaux et économiques, à améliorer la réceptivité et la participation aux travaux de normalisation, et à favoriser à cet égard l'émergence de nouveaux partenariats.

Leader mondial

Le Canada joue un rôle de premier plan en matière de normalisation internationale. En effet, des Canadiens occupent des sièges importants au sein de plus de 100 sous-comités et groupes de travail de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), de la Commission électrotechnique (CEI) et de leur comité technique mixte sur les technologies de l'information ((ISO/CEI) JTC1). Ce sont également des Canadiens qui occupent les sièges de présidents et de secrétaires des comités techniques énumérés dans le tableau qui suit.

Comme ce tableau l'indique, le Canada concentre ses efforts de leadership dans des domaines connexes à ses secteurs d'activités prioritaires, notamment les ressources naturelles, ISO 9000 et 14000, et les nouvelles technologies.

Comité technique	Siège de président	Siège de secrétaire
ISO		
Papier, cartons et pâtes (TC 6)	•	•
Art dentaire (TC 106)	•	
Nickel et alliages de nickel (TC 155)	•	•
Structures en bois (TC 165)	•	•
Management et assurance de la qualité (TC 176)	•	•
Pièges pour animaux (mammifères) (TC 191)	•	•
Technologies de l'hydrogène (TC 197)	•	•
Management environnemental (TC 207)	•	•
Produits géosynthétiques (TC 221)	•	
CEI		
Turbines hydrauliques (CE 4)	•	•
Conducteurs pour lignes électriques aériennes (CE 7)	•	
Techniques des essais à haute tension (CE 42)		•
Travaux sous tension (CE 78)		•
Essais relatifs aux risques du feu (CE 89)		•
Systèmes d'isolation électrique (CE 98)	•	
Technologies des piles à combustible (CE 105)		•
Instrumentation d'essai et méthodes pour mesurer les champs électriques et magnétiques associés à l'exposition du corps humain (CE 106)		•

L'évaluation de la conformité

Gagner la confiance, au Canada comme à l'étranger

La confiance — qui s'établit entre l'acheteur et le vendeur — est l'un des éléments clé du marché. Cette confiance est particulièrement importante au sein d'un marché mondial dans lequel les parties concernées peuvent se trouver à des milliers de kilomètres les unes des autres et où l'impact d'une vente ne touche pas uniquement deux individus mais peut atteindre un plus grand nombre de personnes.

Les normes internationales contribuent à assurer cette confiance — à garantir que les composantes s'harmonisent entre elles, qu'un produit ne causera pas de préjudice à son utilisateur, que le fabricant pourra gérer efficacement l'incidence de ses activités sur l'environnement ou qu'un service sera de qualité constante. En vérifiant d'une manière indépendante si les biens, les services ou les systèmes sont conformes à ces normes, l'évaluation de la conformité par des tiers inspire davantage confiance. La vérification des compétences des organismes qui offrent des services d'évaluation dans le cadre des programmes d'accréditation, tels ceux fournis par le Conseil canadien des normes (CCN), incite encore plus à la confiance.

Le CCN offre, en effet, des programmes d'accréditation des organismes participant aux activités d'essai, d'étalonnage, de certification, d'enregistrement des systèmes de management de la qualité ISO 9000 et de management environnemental ISO 14000, à la formation et à la certification des auditeurs. À la fin de 1999-2000, le CCN avait accrédité quelque 287 organismes de ce type.

De tous ces programmes, le plus important, le programme d'accréditation des laboratoires, comptait en son sein, à la fin de 1999-2000, 243 installations accréditées.

Le programme d'accréditation des laboratoires du CCN s'attaque aux priorités commerciales et aux préoccupations sociales du Canada en accordant son accréditation dans divers domaines de spécialité de programme. Plusieurs laboratoires se sont fait accréditer pour la première fois cette année, en particulier dans les domaines de spécialité suivants :

- **l'analyse judiciaire**, qui couvre des domaines des sciences judiciaires comme l'analyse de l'ADN, la toxicologie, l'analyse chimique et l'analyse des traces, ainsi que les documents contestés, les armes à feu et l'évaluation des marques d'outils;
- **l'évaluation et l'essai de la sécurité des technologies de l'information**, qui comprennent le matériel et les logiciels de sécurité;
- **la reconnaissance des Bonnes pratiques de laboratoire (BPL)** en fonction des lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE);
- **l'évaluation et l'élaboration de méthodes d'essai de recherche**, qui couvrent l'élaboration de méthodes d'essais spéciales.

Le CCN a entrepris divers projets visant à faire de son programme d'accréditation des laboratoires un programme plus efficace et mieux adapté aux besoins des clients. Au cours de l'exercice financier, une centaine de personnes ont reçu une formation d'évaluateurs techniques. C'est ainsi que nous disposons d'un plus grand nombre d'experts dans ce domaine, ce qui permet de réduire le temps d'attente des laboratoires candidats.

On a continué à s'efforcer d'équilibrer le coût de la prestation des services et les frais demandés aux

clients, la récupération de coûts directs et indirects ayant atteint approximativement 80 % durant l'exercice. Au cours du prochain exercice, on devrait réussir, dans ce programme, à réaliser le recouvrement intégral des coûts.

L'un des avantages majeurs de l'accréditation est que les résultats d'essais des laboratoires qui l'ont obtenue jouissent d'une reconnaissance internationale. Elle permet ainsi tant aux laboratoires qu'à leurs clients d'offrir des biens et services à une clientèle mondiale. En 1999-2000, le Conseil canadien des normes a pris diverses mesures destinées à faire davantage accepter, au cours des années à venir, les résultats des laboratoires canadiens.

L'une de ces mesures visait l'adoption comme base du programme, en remplacement du Guide 25 ISO/CEI, de la norme internationale ISO/IEC 17025 sur l'accréditation des laboratoires. Le CCN a modifié la fréquence du cycle de réévaluation, qui passe d'un cycle de quatre ans à un cycle de deux ans. Avec l'augmentation de cette fréquence, une fréquence conforme aux exigences internationales, les résultats d'essais inspirent davantage confiance. Enfin, le CCN deviendra bientôt signataire d'un accord de reconnaissance mutuelle (ARM) élaboré par l'Asie Pacific Laboratory Accreditation Co-operation (APLAC), accord qui facilitera au Canada l'accès de ce marché en pleine croissance.

Importante est aussi la reconnaissance internationale des programmes d'accréditation du CCN de la série de normes ISO 9000 de systèmes de management de la qualité (SMQ) et de la série de normes ISO 14000 de systèmes de management environnemental (SME).

Au cours de l'exercice, le CCN a accrédité les premiers organismes de certification des auditeurs de SME dans le cadre de son programme. À la fin de l'exercice, il évaluait la première demande d'accréditation des organismes de certification des auditeurs de SMQ.

Diverses industries ont mis au point des applications des normes ISO 9000 et ISO 14000 spécifiques à certains secteurs. Ces applications

reposent généralement sur les normes ISO et comportent des exigences complémentaires qui répondent aux besoins d'une industrie donnée. Le CCN participe à plusieurs de ces projets sectoriels pour que ses organismes registraires accrédités soient en mesure d'offrir à leurs clients l'ensemble des services d'enregistrement.

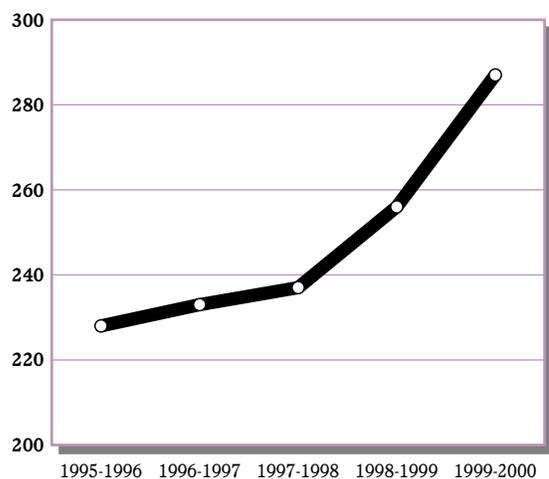
Au cours de l'exercice 1999-2000, le CCN a pris part à un programme pilote visant à accréditer des registraires de SMQ pour qu'ils puissent obtenir l'enregistrement selon TL 9000, une application d'ISO 9000 particulière à certains secteurs et élaborée par l'industrie des télécommunications. À la fin de l'exercice, le CCN avait accrédité un organisme registraire de SMQ conformément à ce programme.

Le CCN a également travaillé en collaboration avec Santé Canada pour achever d'étendre son programme d'accréditation ISO 9000 permettant aux fabricants d'appareils médicaux de se conformer

Une ressource qui croît en nombre

Un nombre croissant d'organismes d'évaluation de la conformité accrédités par le Conseil canadien des normes permet à l'industrie canadienne de prouver aux clients et aux organismes de réglementation du Canada et du monde entier, sa conformité aux normes.

Organismes accrédités à la fin de l'exercice



aux nouveaux règlements fédéraux. Selon ces règlements, certains appareils devront être produits selon un système de management de la qualité ISO 13485 ou ISO 13488, deux normes orientant d'une manière précise l'application d'ISO 9000 à cette industrie.

Pour ce qui est de l'environnement, le CCN a lancé une nouvelle initiative en matière d'accréditation visant à contribuer à la gestion durable des forêts (GDF). Dans le cadre de ce projet, il accréditera les organismes registraires de SME pour l'enregistrement des entreprises forestières qui respectent la Norme nationale du Canada de CSA International en matière d'aménagement forestier. La norme décrit les exigences relatives à un système de GDF de type ISO 14000.

Le rôle du CCN en matière d'accréditation des organismes de certification des produits a, au cours de l'année 1999-2000, attiré l'attention des médias. Selon une émission d'affaires publiques télédiffusée à l'échelle du pays, on aurait constaté

que parmi 11 détecteurs de fumée testés, certains d'entre eux n'étaient pas conformes aux exigences de la Norme nationale du Canada applicable. Les nouveaux essais réalisés par la suite, en présence de représentants de Santé Canada, du CCN et de diverses autorités en matière de santé et de prévention des incendies, ont conclu qu'un échantillon représentatif de détecteurs de fumée répondait bel et bien aux exigences de la norme. L'incident a permis de reconfirmer l'efficacité du Système national de normes dans son rôle de protection de la santé et de la sécurité au Canada et de sensibilisation du système aux besoins du public.

Les affaires intergouvernementales et le commerce

Aider les gouvernements et les exportateurs à tirer le meilleur parti des normes

Les systèmes de normes et d'évaluation de la conformité deviennent des éléments de plus en plus importants dans le cadre d'initiatives gouvernementales dans des domaines comme le commerce et la réglementation. Les ententes commerciales aux échelons mondial, régional et bina-tional comprennent maintenant systématiquement des dispositions visant l'harmonisation et la reconnaissance mutuelle des normes et des procédés d'évaluation de la conformité. Les projets de réforme réglementaire incorporent souvent des normes comme solution de remplacement aux processus de réglementation et de mise en œuvre.

Pour traiter d'une manière coordonnée et exhaustive ces préoccupations de plus en plus marquées, le CCN a créé au cours de l'AF 1999-2000 une nouvelle direction du Commerce et des affaires intergouvernementales. Cette dernière s'occupe des enjeux que représentent les normes liées au commerce et aux affaires intergouvernementales, à l'information et à la recherche, ainsi qu'aux politiques. Elle travaille, en outre, en étroite collaboration avec Industrie Canada et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international à l'élaboration de positions coordonnées sur les questions associées aux normes dans les initiatives commerciales.

Les normes favorisent le commerce international puisqu'elles offrent aux partenaires commerciaux les outils nécessaires pour régler leurs différends liés à la sécurité de leurs produits. Les normes fournissent, par exemple, la base des accords de reconnaissance mutuelle (ARM), aux termes desquels les zones de responsabilités participantes s'entendent pour accepter les résultats des essais

ou des procédés de certification réalisés par des organismes d'évaluation de la conformité étrangers reconnus.

En 1999-2000, le CCN a entrepris la mise en œuvre de l'annexe relative à la sécurité électricité d'un ARM conclu entre le Canada et l'Union européenne. Le Canada a également signé un accord semblable avec la Suisse et en signera un autre avec l'European Fair Trade Association (EFTA) au début de l'an 2000.

Le CCN a aidé les organismes d'évaluation de la conformité du Canada à répondre aux exigences de sécurité électricité de tous ces ARM. Il l'a fait, entre autres, en présidant des comités de mise en œuvre, en tenant des séminaires d'information, en collaborant avec des organismes de réglementation et en interprétant et en clarifiant des accords.

En plus de prendre part à la mise en œuvre d'accords intergouvernementaux, le Conseil canadien des normes participe directement à la négociation d'accords avec des organismes étrangers d'accréditation. Par exemple, en 1999-2000, le Conseil canadien des normes a envisagé de négocier un ARM avec l'European Cooperation for Accreditation (EA).

Le Conseil canadien des normes joue aussi un rôle prépondérant dans divers forums qui ont établi ce genre d'accord ou sont sur le point de le faire. Ce sont, entre autres, l'International Accreditation Forum (IAF), la Coopération internationale sur l'agrément des laboratoires d'essais (CIALE), la Pacific Accreditation Cooperation (PAC), l'Asia Pacific Laboratory Accreditation Cooperation (APLAC), la Coopération d'étalonnage

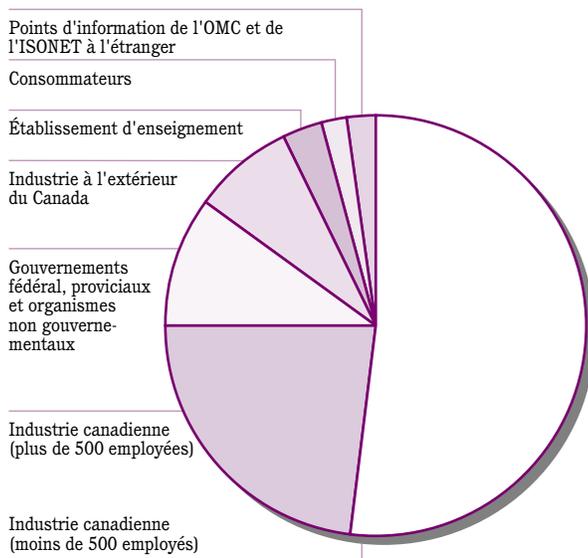
nord-américaine (CENA) et l'International Auditor Training and Certification Association (IATCA).

Outre le fait d'être membre de ces organismes, le CCN y jouit d'une certaine influence dans son rôle de leader et d'animateur. En juillet 1999, il a tenu à Vancouver une assemblée plénière de la PAC, dont le vice-président est membre du personnel du CCN.

Le but ultime de ces accords est l'élaboration d'un système unique d'évaluation de la conformité reconnu dans le monde entier, habituellement décrit comme «une norme, un essai, une marque ». Un tel système est déjà en vigueur dans une industrie sous la forme du système IECEx, système de certification international pour l'équipement électrique, en vue de son utilisation dans les atmosphères explosives. Le vice-président d'IECEx est canadien, ce qui fait du Canada, par l'entremise du CCN, à la fois un participant et un leader de ce système.

De l'information, s'il vous plaît

L'industrie canadienne est le plus important utilisateur du Service d'information et de recherche du Conseil canadien des normes. Les trois quarts des demandes de renseignements et de recherche reçues en 1999-2000 provenaient, en effet, de ce secteur



Dans un autre exemple de leadership international, le CCN a organisé un atelier international sur la protection des renseignements personnels dans le cadre de la XXI^e assemblée internationale annuelle des commissaires de la protection des données et de la vie privée, qui s'est déroulée à Hong-Kong en septembre 1999. L'atelier visait à examiner la possibilité d'avoir recours à une norme internationale visant l'utilisation et la protection des renseignements personnels et les répercussions d'une telle norme. On s'attend à ce que la majeure partie des travaux dans ce domaine se fassent dorénavant en Europe, où le Comité européen de normalisation (CEN) recherche une norme permettant de faciliter la mise en œuvre d'une directive européenne sur la protection des renseignements personnels. Grâce au travail énergique du CCN dans ce domaine, tous les organismes membres de l'ISO sont maintenant prêts à participer aux travaux du CEN.

Le CCN joue également un rôle plus actif au sein du Comité de l'ISO pour les questions relatives aux pays en développement (ISO/DEVCO). En appuyant la participation des pays en développement aux activités de normalisation internationale, le Canada aidera ces derniers à remplir leurs obligations en matière de commerce international et à établir des relations à long terme qui permettront de créer de nouveaux marchés pour les exportations canadiennes.

Pour tirer parti de ces améliorations et d'autres encore en matière de normes relatives au commerce international, les exportateurs canadiens doivent avoir accès à l'information sur les normes internationales et les systèmes d'évaluation de la conformité. Le CCN offre tout cela grâce à son Service d'information et de recherche et à son Point d'information OMC/ALENA

Le Service d'information et de recherche abrite le centre de consultation le plus complet du Canada en matière de normes. Il est en voie de délaisser sa collection papier pour une collection électronique qui assurera un accès plus rapide et plus facile et offrira une information plus à jour. Près de 40 % de la collection a été transférée sur format électronique au cours de l'exercice.

Les clients du Service prennent une direction semblable. Le nombre de demandes reçues par voie électronique (courrier électronique ou messages transmis à partir du site Web du CCN) a, au cours de l'année 1999-2000, augmenté de 78 % par rapport à l'exercice précédent.

Le site Web même est devenu pour les Canadiens une importante source de renseignements sur les normes. Son utilisation a presque doublé au cours de l'exercice, et à la fin de l'exercice, le nombre de visites (demandes de dossiers) par mois dépassait le demi-million. La refonte du site Web, commencée à la fin de l'exercice, est censée faire de ce dernier un site plus facile à utiliser et plus attrayant.

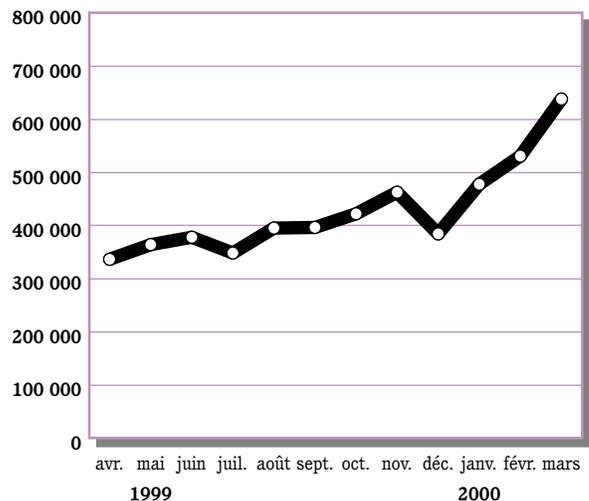
Internet est devenu une composante importante d'un autre service d'information, le Point d'information OMC/ALENA. Au moyen de son service *Export Alerte!*, le Point d'information transmet automatiquement des avis par courrier électronique aux abonnés, chaque fois que des gouvernements étrangers proposent des modifications à leurs exigences techniques. Depuis son lancement en février 1999, *Export Alerte!* compte plus de 700 abonnés. On a noté depuis une augmentation importante du nombre de demandes de précisions sur les modifications proposées. Plus de 900 demandes de ce type ont été reçues en 1999-2000, soit le triple du chiffre obtenu pour l'exercice précédent.

On envisage d'offrir des services *Alerte!* semblables dans d'autres domaines.

Un site à visiter

Le nombre de visites (demandes de dossiers) par mois du site Web du Conseil canadien des normes (<http://www.ccn.ca>) a presque doublé en 1999-2000.

Nombre total de visites



L'évaluation de notre performance

Rapport sur le plan stratégique

« **V**oués à l'excellence et au but que s'est fixé le Canada d'améliorer la compétitivité et le mieux-être social, nous assurerons le leadership en matière de normalisation nationale et internationale par des relations efficaces, notre action stratégique et la prestation d'un service de qualité. »

Au tout début de l'exercice 2000-2001, le Conseil canadien des normes (CCN) était presque arrivé à l'achèvement d'un cycle de planification ambitieux de son Plan stratégique 1998-2001 (consultable dans le site Web du CCN à l'adresse <http://www.ccn.ca>). Voici un bref résumé des progrès réalisés en fonction des objectifs précis énoncés dans le plan.

Voués à l'excellence

Tel qu'indiqué ci-dessous, le CCN a établi **des indicateurs et des objectifs d'excellence** dans des domaines comme les relations avec la clientèle, les ressources humaines, les objectifs financiers, l'efficacité des médias et la participation internationale. Les rapports de performance seront présentés deux fois par an.

Assurer le leadership en matière de normalisation

Le CCN a lancé, le 29 mars 2000, la **Stratégie canadienne de normalisation** et ses Propositions de mise en œuvre. Ce document est un plan d'orientation des mesures et des priorités des gouvernements, de l'industrie et des clients du Canada en matière de normalisation censée améliorer la compétitivité du Canada et favoriser le mieux-être social et économique du pays au sein de l'économie mondiale.

Le Comité consultatif des provinces et territoires (CCPT) a favorisé **la collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en matière de normalisation**. Le CCN a aussi participé aux activités du comité interministériel fédéral des normes et à celles du Bureau du portefeuille de l'industrie, puis a renouvelé l'engagement pris d'établir

des relations solides avec Industrie Canada et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.

En 1999-2000, le CCN a mené une recherche importante sur les **modes de financement possibles pour les travaux de normalisation internationale** et y donnera suite, au cours du prochain exercice, en consultant les intéressés. Il a commencé, avec le soutien du CCPT, à examiner d'un point de vue stratégique les **forums internationaux et régionaux et les accords de reconnaissance mutuelle (ARM)**.

Relations efficaces

On a procédé, au cours de l'exercice 1999-2000, à un examen majeur de la structure des Comités consultatifs du CCN avec comme principaux objectifs de **déterminer les besoins et la participation des organismes non gouvernementaux (ONG), de l'industrie et du gouvernement**. On continuera ce qui a été amorcé, et ce, en mettant l'accent sur la participation sectorielle à la direction du Système national de normes (SNN) du CCN.

Comme les participants de l'industrie, du gouvernement et des ONG forment le cœur du SNN, le CCN a établi un programme approfondi de soutien visant à **déterminer le taux de satisfaction des participants et à établir des objectifs annuels en vue de leur amélioration**.

Au sein du CCN, il faut, pour disposer de ressources humaines solides, se donner **un plan d'action conçu en fonction des résultats de sondages périodiques** réalisés auprès des employés et faire bien fonctionner le Comité des relations avec le personnel.

Action stratégique

Le CCN a établi un processus d'**examen annuel des activités et du Plan stratégique** et continue de prendre des mesures pour savoir quelles ressources allouer pour atteindre les objectifs du Plan

stratégique. La situation fiscale a changé au cours de l'AF 1999-2000 avec la fin du Programme des initiatives en matière de normes.

L'aptitude du CCN à reconnaître les grands enjeux et défis qui se présentent à lui et à agir d'une façon stratégique et créative s'est améliorée au cours de l'AF 1999-2000 grâce à l'établissement de la direction du Commerce et des Affaires intergouvernementales, qui s'occupera des défis du domaine de la politique stratégique.

Le rôle du CCN comme source d'information du SNN continue de s'améliorer grâce à l'élaboration du Service canadien d'information sur les normes (SCIN) rendu accessible dans Internet à l'adresse <http://www.ccn.ca>.

La réorganisation et l'examen de la participation internationale sont des facteurs qui ont permis de **déterminer les données et les niveaux de participation appropriés des comités stratégiques**. Le **plan d'identification, d'orientation et de reconnaissance**, comme il est mentionné plus haut, a été mis en place pour appuyer cette participation.

La position de leader du Conseil en matière de normalisation au Canada a été raffermie par le lancement de la Stratégie canadienne de normalisation. Ce rôle est devenu plus important grâce à l'élaboration de plans significatifs conçus pour mettre en œuvre un système de collecte, d'analyse et de diffusion d'information en passant principalement par le Web et à travers **l'évaluation susmentionnée de l'efficacité des Comités consultatifs du Conseil**.

Qualité du service

Le Conseil canadien des normes continue d'évaluer son rendement global en mesurant la **satisfaction de la clientèle** et en ayant recours aux sondages; en 1999-2000, il a presque franchi l'étape le menant à la reconnaissance et à l'enregistrement ISO 9001.

En 1999-2000, le CCN a entamé la mise en œuvre de nouveaux systèmes de planification et d'évaluation du rendement des individus, des fonctions, des Comités consultatifs et du Conseil.

Tel que nous l'avons mentionné plus haut, le CCN a opté pour l'élaboration d'un programme d'encouragement et d'évaluation des **ressources humaines**. Ce

système sera associé à la nouvelle méthode d'élaboration du **Plan d'entreprise**, utilisée aux échelons divisionnel et fonctionnel pour fusionner les cycles de planification avec les évaluations de rendement de fin d'exercice. De la même façon, les **Comités consultatifs** du Conseil ont commencé, au cours de l'exercice 1999-2000, à soumettre au Conseil lui-même les plans d'activités qu'ils ont établis, et ce, pour fixer des objectifs et faciliter l'évaluation du rendement.

Au cours de l'AF 1999-2000, le CCN a établi six indicateurs importants de rendement couvrant les grands secteurs de fonctionnement. En considérant que nous allons progressivement raffiner ces derniers, voici quel était l'état d'avancement semestriel (données de fin d'exercice non disponibles au moment de la publication) :

- **Taux de satisfaction de la clientèle**, pour un objectif de 3,25 sur une échelle de 1 à 5, reporté jusqu'à la réalisation d'un nouveau sondage auprès de la clientèle;
- **Réaction de la clientèle et efficacité des médias** — Selon l'évaluation des demandes de la page du site Web, le nombre de contacts avec la clientèle et les médias a dépassé les objectifs de plus de 35 %.
- **La stabilité du personnel**, mesurée en tant que taux de roulement et vacance d'un poste, a satisfait aux objectifs visés ou dépassé ces objectifs et excédé de 50 % la vacance de poste.
- **La participation du Canada** aux activités des comités d'élaboration de normes internationales, évaluée en comptant le nombre total de membres, de délégués et de sous-comités présidés par des Canadiens, correspondait aux objectifs visés ou dépassait ces objectifs.
- Dans le cadre de **l'accréditation des organismes registraires de SMQ**, les objectifs visés étaient conformes aux normes nationales et internationales ainsi qu'aux niveaux d'activité de surveillance. Ces objectifs ont été atteints.
- Les objectifs visés pour les programmes des **organismes de certification et d'essais** reposaient sur des objectifs de recettes (20 % de moins par rapport à l'objectif, à la mi-exercice) et sur la date de l'accréditation (correspond aux objectifs visés).

La structure

Le Conseil canadien des normes est une société d'État qui relève du Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Industrie.

Notre mission

En vue de faire progresser l'économie nationale, de contribuer au développement durable, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public, d'aider et de protéger les consommateurs, de faciliter le commerce intérieur et extérieur, et de développer la coopération internationale en matière de normalisation, le Conseil a pour mission d'encourager une normalisation efficiente et efficace au Canada lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative, et notamment :

- a) d'encourager les Canadiens à participer aux activités relatives à la normalisation volontaire;
- b) d'encourager la coopération entre les secteurs privé et public en matière de normalisation volontaire;
- c) de coordonner les efforts des personnes et organismes s'occupant du Système national de normes, et de voir à la bonne marche de leurs activités;
- d) d'encourager, dans le cadre d'activités relatives à la normalisation, la qualité, la performance et l'innovation technologique en ce qui touche les produits et les services canadiens;
- e) d'élaborer des stratégies et de définir des objectifs à long terme en matière de normalisation.

Loi sur le Conseil canadien des normes (1996, c. 24)

Le Conseil

Le Conseil d'administration de l'organisme comprend un président, un vice-président, un membre du gouvernement fédéral et un du Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes du Conseil (CCOEN), deux membres du Comité consultatif des provinces et territoires (CCPT) et neuf du secteur privé, dont des organismes non gouvernementaux (ONG). Le CCPT et le CCOEN sont tous deux prévus par la *Loi sur le Conseil canadien des normes*. D'autres comités consultatifs ont été créés par le Conseil pour

l'aider sur des questions telles que l'élaboration de normes, l'évaluation de la conformité, le commerce, les consommateurs et l'intérêt public.

Membres du Conseil, 1999-2000

- **Présidente** : **Linda Lusby**, professeure agrégée en sciences de l'environnement, Acadia University
- **Vice-président** : **Hugh Krentz**, président, Institut canadien de la construction en acier (nommé en mars 2000)

Membres :

- **Alan Downe** *Président, Comité consultatif des provinces et territoires*, Directeur général, Regulatory Reform Secretariat, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
- **Philippe Fontaine** *Vice-président, Comité consultatif des provinces et territoires*
- **Hans Konow** *Président et chef de la direction*, Association canadienne de l'électricité
- **Phil Saunders** *Vice-président*, Relations commerciales, Nortel Networks
- **Irene Seiferling** *Présidente sortante*, Association des consommateurs du Canada
- **Andrei Sulzenko** *Sous-ministre adjoint*, Politique industrielle et scientifique, Industrie Canada
- **Stephen Van Houten** *Vice-président exécutif*, Toronto Real Estate Board

Le mandat des membres du Conseil suivants a pris fin en 1999-2000 :

- **André Fleury** *Représentant international*, Fraternité internationale des chaudronniers
- **Lise Lachapelle** *Présidente et chef de la direction*, Association canadienne des pâtes et papiers
- **Marcia Schaefer** *Présidente*, ARIIS Image & Information Systems Inc.
- **Heather Shannon** *Vice-présidente*, McLean Budden
- **John Kean** *Conseiller spécial*, CSA International

Les nouveaux membres suivants ont été nommés au Conseil en 1999-2000 :

- **Jacques Girard** Directeur de la normalisation et de la certification, Bureau de normalisation du Québec (BNQ)
- **Suzanne Morin** Avocate principale, loi de nature réglementaire, Bell Canada
- **James Reichert** Président et chef de la direction, Science Council of British Columbia
- **Céline Trépanier** Présidente, Export Concept
- **Caroline Vallée** Gestionnaire, Amélioration du rendement, KPMG Management Consulting
- **Yuen Pau Woo** Vice-président à la recherche et économiste en chef, Fondation Asie Pacifique du Canada

Personnel

Les stratégies et les politiques établies par le Conseil sont mises en œuvre par un effectif d'environ 70 employés, installés à la direction générale d'Ottawa. Le personnel est regroupé en directions et en divisions dotées de responsabilités de programme précises, comme l'illustre l'organigramme ci-dessous.

Directeurs du personnel

- **Peter Clark** Directeur général
- **Kevin McKinley** Directeur, Normes
- **Elva Nilsen** Directrice, Commerce et Affaires intergouvernementales
- **Rick Parsons** Trésorier et directeur, Administration

- **Jack Perrow** Directeur, Normes (retraité depuis septembre 1999)
- **Andrew Shepherd** Secrétaire général et directeur des services intégrés (par intérim)
- **Sandra Watson** Secrétaire générale et directrice des services intégrés
- **Don Wilson** Directeur, Évaluation de la conformité

Énoncé de régie de la société

En 1999-2000, le Conseil a, avec la participation du Comité de régie de la société, orienté la restructuration des Comités consultatifs du CCN. De nouveaux mandats, paramètres et matrices de composantes équilibrées ont été créés pour permettre aux comités d'orienter le Conseil d'une façon opportune et approfondie au sujet de tous les enjeux pertinents. L'efficacité de la nouvelle structure sera examinée au cours du prochain exercice.

Dans le cadre de ses responsabilités officielles de gérant, le Conseil a participé à une séance de formation et de consultation sur la régie de la société parrainée par Le Conference Board of Canada. Il a également présenté une réponse officielle à l'Examen spécial du vérificateur général à cet égard.

Entre autres domaines de préoccupation figurent les responsabilités et fonctions du président et du directeur général, les politiques en matière de communications de la société et la démarche relative à l'évaluation du rendement du personnel.

Conseil canadien des normes



Rapport sur la responsabilité

L'honorable John Manley, c.p., député
Ministre de l'Industrie

Monsieur le Ministre,

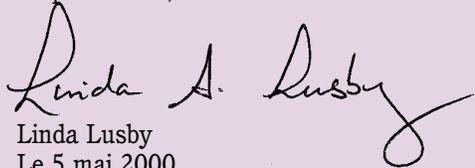
Les états financiers en annexe et tous les renseignements que contient le Rapport annuel relèvent de la responsabilité du Conseil et de ses cadres. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus qui conviennent aux activités du Conseil. Les renseignements non financiers figurant dans le Rapport annuel ont été choisis en fonction de leur pertinence par rapport aux objectifs du Conseil.

Le Conseil a un système de méthodes et procédés de contrôle financier et de gestion permettant de donner l'assurance raisonnable que les opérations du Conseil sont dûment autorisées, que les biens sont protégés et que les registres financiers sont tenus de façon appropriée dans le but de produire des états financiers fiables. Ces méthodes et procédés de contrôle permettent aussi de donner l'assurance raisonnable que les opérations sont effectuées conformément aux objectifs du Conseil et dans les limites de son mandat tel qu'il est formulé dans la Loi sur le Conseil canadien des normes.

Le vérificateur général effectue une fois l'an un examen objectif et autonome des registres financiers afin d'établir que les états financiers font rapport fidèlement des résultats de l'exploitation et de la situation financière du Conseil conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Le Conseil, par le truchement de son Comité de vérification, est chargé d'examiner les méthodes utilisées par la direction à l'égard des finances et des rapports afin de s'assurer que la direction s'acquitte de façon appropriée de ses responsabilités. Le Comité de vérification, composé uniquement de membres du Conseil, rencontre la direction et le vérificateur général pour examiner les états financiers annuels et fait rapport au Conseil.

La présidente,


Linda Lusby
Le 5 mai 2000

Rapport du vérificateur

Au ministre de l'Industrie

J'ai vérifié le bilan du Conseil canadien des normes au 31 mars 2000 et les états des résultats et de l'avoir du Canada et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2000 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations du Conseil dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et aux règlements administratifs du Conseil.

Pour le vérificateur général du Canada,



Richard Flageole, FCA,
vérificateur général adjoint
Ottawa, Canada
le 5 mai 2000

BILAN

	<u>2000</u>	<u>au 31 mars</u> <u>1999</u>
<u>ACTIF</u>		
À court terme		
Encaisse	719 673 \$	569 941 \$
Débiteurs :		
Ministères et organismes du gouvernement fédéral	1 036 173	573 597
Autres	1 071 647	1 276 385
Crédit parlementaire à recevoir	47 000	54 000
Frais payés d'avance	327 259	359 567
	<u>3 201 752</u>	<u>2 833 490</u>
Immobilisations (note 3)	<u>613 165</u>	<u>828 756</u>
	<u>3 814 917 \$</u>	<u>3 662 246 \$</u>
<u>PASSIF</u>		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	916 439 \$	649 543 \$
Droits des employés à payer	74 605	96 340
Cotisations d'accréditation reportées	573 085	467 596
	<u>1 564 129</u>	<u>1 213 479</u>
À long terme		
Produits reportés liés aux immobilisations (note 4)	314 405	529 026
Financement public reporté (note 5)	298 760	299 730
	<u>2 177 294</u>	<u>2 042 235</u>
<u>AVOIR DU CANADA</u>		
Avoir du Canada	1 637 623	1 620 011
	<u>3 814 917 \$</u>	<u>3 662 246 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Approuvé par le Conseil :

La présidente,



Le directeur général,



ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'AVOIR DU CANADA

pour l'exercice terminé le 31 mars

	<u>2000</u>	<u>1999</u>
Produits		
Cotisations d'accréditation	2 751 778 \$	2 337 497 \$
Financement du Programme des initiatives en matière de normes	1 449 335	635 902
Redevances provenant de la vente de normes (note 7)	530 107	533 060
Point d'information de l'OMC/ALENA	304 027	296 864
Autres	<u>121 956</u>	<u>107 319</u>
	5 157 203	3 910 642
Charges		
Traitements et indemnités	3 737 445	3 949 943
Services professionnels et spéciaux	1 843 372	954 148
Déplacements	1 380 879	839 781
Cotisations versées à titre de membre à des organismes internationaux	1 062 170	1 203 341
Locaux	828 911	764 491
Publications et impression	457 278	313 284
Amortissement des immobilisations	412 667	360 460
Télécommunications et affranchissement	191 071	243 873
Réunions	135 108	74 962
Fournitures de bureau	101 945	80 466
Relations publiques	87 630	83 711
Location de matériel de bureau	48 111	50 675
Autres	<u>183 974</u>	<u>141 482</u>
	10 470 561	9 060 617
Perte nette avant le financement public	(5 313 358)	(5 149 975)
Financement public		
Crédit parlementaire pour les charges d'exploitation	5 132 924	4 938 161
Amortissement du financement public reporté	<u>198 046</u>	<u>169 073</u>
	5 330 970	5 107 234
Bénéfice net (perte nette)	17 612	(42 741)
Avoir du Canada au début de l'exercice	<u>1 620 011</u>	<u>1 662 752</u>
Avoir du Canada à la fin de l'exercice	1 637 623 \$	1 620 011 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Notes aux états financiers du 31 mars 2000

1. POUVOIRS, OBJECTIFS ET PROGRAMMES

Le Conseil canadien des normes a été constitué par le Parlement en 1970 en tant que société en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes* (révisée en 1996); il est responsable de la coordination des activités de normalisation volontaire du Canada. Le Conseil est une société d'État nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Conseil a pour mission d'encourager la normalisation volontaire au Canada, lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative, en vue de faire progresser l'économie nationale, de contribuer au développement durable, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public, d'aider et de protéger les consommateurs, de faciliter le commerce intérieur et extérieur, et de développer la coopération internationale en matière de normalisation.

Dans la réalisation de sa mission, le Conseil :

- accrédite les organismes s'occupant de l'élaboration des normes et de l'évaluation de la conformité;
- représente les intérêts régionaux et internationaux du Canada en siégeant à l'Organisation internationale de normalisation (ISO), à la Commission électrotechnique internationale (CEI), au Congrès de normalisation des pays du Pacifique, à la Commission panaméricaine des normes techniques, à la Coopération internationale sur l'agrément des laboratoires d'essais, à la Pacific Accreditation Cooperation, à l'Inter-American Accreditation Cooperation et à l'International Accreditation Forum;
- voit à la bonne participation du Canada aux travaux de normalisation internationale et coordonne cette participation;
- entérine les Normes nationales du Canada;
- conseille et aide le gouvernement du Canada en matière de normalisation dans le cadre de la négociation à l'échelle internationale d'accords sur le commerce et d'accords de reconnaissance mutuelle;
- travaille en collaboration avec les organismes de normalisation internationaux et étrangers à la mise sur pied d'ententes de normalisation destinées à faciliter le commerce;
- favorise et encourage la compréhension des avantages et de l'application des normes et de l'évaluation de la conformité;
- recueille et distribue l'information sur les activités normatives;
- gère, au nom du gouvernement fédéral, les points d'information canadiens de l'Accord de libre-échange nord-américain et de l'Organisation mondiale du commerce.

2. CONVENTIONS COMPTABLES IMPORTANTES

a) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant et l'amortissement est calculé d'après la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des biens comme suit :

Mobilier	5 ans
Matériel	4 ans
Améliorations locatives	durée du bail

b) Droits des employés à payer

Les droits des employés à payer comprennent les traitements, les indemnités de vacances, et autres avantages sociaux.

c) Produits

Les produits relatifs aux redevances provenant de la vente de normes, aux cotisations d'accréditation et au financement du Programme des initiatives en matière de normes sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité d'exercice au cours de l'exercice pendant lequel ils ont été gagnés.

Les recouvrements des frais concernant une entente relative au fonctionnement du Point d'information de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Accord de libre-échange nord-américain (OMC/ALENA) sont comptabilisés à titre de produits au moment où les charges qui y donnent droit sont engagées.

d) Crédits parlementaires

Le gouvernement du Canada fournit des fonds au Conseil. La portion du crédit parlementaire affectée à l'achat d'immobilisations amortissables est enregistrée à titre de financement public reporté et amortie selon la même méthode et sur la même période que les immobilisations connexes. La portion du crédit à l'égard de l'exploitation est inscrite à l'état des résultats de l'exercice pour lequel il est approuvé.

e) Régime de retraite

Les employés contribuent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. La participation du Conseil au Régime est limitée au versement d'une cotisation équivalente à celle des employés pour service courant. Ces cotisations sont comptabilisées au cours de l'exercice pendant lequel les services sont rendus et représentent la totalité des obligations du Conseil en ce qui concerne le régime de retraite.

3. IMMOBILISATIONS

	2000		1999	
	Amortissement		Valeur	
	Coût	cumulé	comptable	
			Valeur	
			comptable	
			nette	
Mobilier	262 663 \$	259 516 \$	3 147 \$	5 606 \$
Matériel	2 263 251	1 659 943	603 308	756 791
Améliorations locatives	160 910	154 200	6 710	66 359
	<u>2 686 824 \$</u>	<u>2 073 659 \$</u>	<u>613 165 \$</u>	<u>828 756 \$</u>

4. PRODUITS REPORTÉS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS

Entre 1996 et 2000, le Conseil s'est vu accorder divers contrats dans le cadre du Programme des initiatives en matière de normes d'Industrie Canada. Certains de ces contrats ont nécessité l'acquisition d'immobilisations pour la prestation de services sur une période estimative de quatre ans. Les montants reçus conformément à ces contrats ont été enregistrés comme produits reportés et sont constatés à titre de produits au fur et à mesure que les immobilisations connexes sont amorties.

Les variations dans les produits reportés liés aux immobilisations pour l'exercice sont les suivantes :

	2000	1999
Solde au début de l'exercice	529 026 \$	549 420 \$
Plus le montant reçu pour l'acquisition d'immobilisations	—	170 993
Moins les montants amortis par constatation au titre de produits	<u>214 621</u>	<u>191 387</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>314 405 \$</u>	<u>529 026 \$</u>

5. FINANCEMENT PUBLIC REPORTÉ

Le financement public reporté représente la tranche non amortie des crédits parlementaires affectés à l'achat d'immobilisations amortissables.

Les changements apportés au solde de ce poste sont comme suit :

	<u>2000</u>	<u>1999</u>
Solde au début de l'exercice	299 730 \$	402 964 \$
Plus les crédits affectés à l'achat d'immobilisations amortissables	197 076	65 839
Moins l'amortissement	<u>198 046</u>	<u>169 073</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>298 760 \$</u>	<u>299 730 \$</u>

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les débiteurs et les créditeurs surviennent dans le cours normal des affaires. Ils sont tous dus sur demande et ne portent pas intérêt. Les valeurs comptables de chacun de ceux-ci sont proches des justes valeurs à cause de leur courte maturité. Il n'y a aucune concentration de débiteurs auprès d'un client en particulier et donc aucun risque appréciable de crédit. Au 31 mars 2000, le Conseil s'était engagé dans des contrats de change à terme pour acheter, le 25 septembre 2000, 482,240 francs suisses pour régler la seconde portion de ses cotisations à titre de membre à l'ISO et IEC pour l'an 2000. Le taux de change en vigueur au moment de la transaction était de 0,926 \$.

7. REDEVANCES PROVENANT DE LA VENTE DES NORMES

Le 1^{er} avril 1998, le Conseil a sous-traité l'exploitation du Service de vente de normes en en confiant la responsabilité à un agent indépendant, pour un contrat renouvelable de cinq ans. L'entente prévoit que soient versées au Conseil des redevances permettant le partage des recettes de vente nettes, dont un paiement annuel minimum garanti.

8. ENGAGEMENT PAR BAIL

Le Conseil a signé un bail de quinze ans pour la location de locaux qu'il occupera à partir de juillet 2000. Le montant annuel minimum de la location prévu en vertu de cette entente, à l'exclusion des frais d'exploitation et de l'impôt foncier, sera comme suit :

Année 1	198 991 \$
Années 2 à 5	280 929 \$
Années 6 à 10	299 975 \$
Années 11 à 15	319 021 \$

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés communiquées ailleurs dans les présents états financiers, le Conseil est apparenté en termes de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement fédéral. Le Conseil s'engage dans des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités.